

# Phares dits feux directionnels de Port-des-Barques

France > Nouvelle-Aquitaine > Charente-Maritime > Port-des-Barques



Façade principale du feu aval.

**Moisdon Pascale**  
(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

**Titre : Phares dits feux directionnels de Port-des-Barques**

**Auteur de l'oeuvre : Berthelin Emmanuel Guillemain Paul Guillaume**

**Période : 3e quart 19e siècle**

**Localisation : Charente-Maritime , Port-des-Barques , boulevard de la Charente**

**Date d'enquête : 2019**

**Auteur du dossier : Moisdon Pascale**

**Copyright : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel**

## Historique

Les deux feux directionnels de Port-des-Barques, avec [ceux de Soumard](#), (Fouras) sur la rive droite, donnent par leur alignement, la direction que doivent prendre les bateaux pour leur entrée dans la Charente. Avant leur implantation, son accès était jugé "fort dangereux pendant la nuit, car le chenal d'entrée n'est pas droit, il forme, en face de l'île Madame, un coude qui exige un changement de directions." Pour remédier à cette situation, une décision ministérielle est prise en janvier 1864 pour le signalisation de la direction par "deux feux fixes blancs de 7 milles de portée établis sur la rive droite de la Charente" et par la construction "près de [port des Barques](#), des deux feux proposés par les ingénieurs, en position telle que leur direction vienne rencontrer la précédente à hauteur de la roche des Fontenelles et de colorer ces feux en rouge." Un [autre feu](#) est positionné sur l'île d'Aix pour indiquer la première partie du chenal.

Il est prévu de disposer les quatre feux de direction de l'estuaire en haut de tourelles. Sur chaque rive, les deux feux sont de hauteur différente de manière à ce que le plus éloigné ne soit jamais masqué aux yeux du navigateur, par l'autre. Les quatre tours, de conception identique, sont dessinées par l'ingénieur des ponts et chaussées Guillemain en 1864, sous le contrôle de l'ingénieur en chef Marchegay. Le projet est accepté par l'administration avec quelques modifications : le plan des tours, initialement circulaire, sera carré, des flèches viennent couvrir les deux plus hautes tours et le feu rouge de la rive droite doit envoyer un faisceau lumineux de 62°. Une maison de gardien doit être bâtie, "dans le voisinage des feux", sur chaque rive, pour loger la personne chargée de leur surveillance. Les constructions sont terminées en 1869, à la suite d'une adjudication passée le 1er mai 1867 à Emmanuel Berthelin, entrepreneur à La Tremblade. La pierre de taille provient de la carrière de la Limoise (Echillais), pour les seuils et les marches des escaliers, et de Carlot (Saint-Agnant) pour le reste. Les couvertures sont faites de tuiles "tirées de Bordeaux". Les quatre tours sont peintes en blanc de manière à ce qu'elles se distinguent nettement dans le paysage. L'huile de schiste prévue au départ pour alimenter les appareils d'éclairage est remplacée par de l'huile de paraffine d'Ecosse. Le feu aval de Port-des-Barques est équipé d'un écran de manière à indiquer "par voie de disparition" du faisceau lumineux le moment où le navigateur doit gouverner à l'est et prendre le mouillage de Port-des-Barques.

A partir de 1869, les feux sont gérés par l'ingénieur Polony, chargé des ports de l'estuaire. Avant 1890, les deux feux de Port-des-Barques sont rouges. Ils deviennent verts lorsque la couleur rouge devient celle réservée aux balises de tribord. La portée du plus élevé est de 11 milles nautiques. Les tours de ces feux, distantes de 490 mètres, font respectivement 6 et 15 mètres de hauteur. Leur entretien, comme celui des autres phares et balises des ports de la subdivision de la Charente, est confié par une adjudication à un entrepreneur de travaux publics ; en 1887, le marché est passé avec Emmanuel Charles, pour une durée de 4 ans.

Ces feux fixes sont surveillés par un gardien qui habite dans une maison, décrite dans un document de 1902 comme proche du feu amont (postérieur), mais éloignée de plus de 500 mètres de celui de l'aval ; la maison se trouve en effet sur la même parcelle que la tour amont. En hiver, deux visites par nuit sont assurées. A cette époque, les feux fonctionnent encore à l'huile.

En 1908, le feu aval est transformé en feu permanent, c'est-à-dire qu'il fonctionne sans gardien permanent. Doté d'un réflecteur de 0,50 mètre, il est alimenté par une huile minérale (pétrole). La couleur verte est donnée en substituant une glace verte à la glace incolore installée auparavant dans la fenêtre de l'édifice.

Lors de leur électrification, après 1948, on donne à ces feux un rythme synchrone permettant de mieux définir l'alignement. Cette modification répond alors aux recommandations des conférences internationales tendant à la suppression des feux fixes. Un système de secours permet

de pallier les pannes de secteur. Les lampes sont changées en moyenne tous les trois mois. La partie haute de la tour du feu amont fait l'objet de travaux après la Seconde Guerre mondiale. Elle est peinte de manière à présenter une bande noire sur sa façade pour augmenter sa visibilité de jour.

**Périodes** Principale : 3e quart 19e siècle

Auteur : Berthelin Emmanuel entrepreneur attribution par source

**Auteurs** Auteur : Guillemain Paul Guillaume ingénieur des Ponts et Chaussées attribution par source

## Description

Les deux tours se situent en amont de Port-des-Barques, à environ 50 mètres de la berge pour le feu aval, implanté sur un terrain vague, et à 350 mètres pour le feu postérieur. Ce dernier s'élève dans un enclos rectangulaire fermé par un mur de pierre de mi-hauteur du côté de la rue qui le longe du côté nord. Le côté ouest est formé par le logement de gardien.

Les deux tours sont construites sur le même modèle. De plan carré, elles s'affinent vers le sommet, celle de l'aval étant beaucoup plus basse que celle de l'amont. La maçonnerie est faite en pierre de taille peinte. Toutes deux ont un soubassement saillant dont le raccordement avec la tour se fait par une moulure formant un talon droit. Ce soubassement est actuellement peint en noir, le reste étant blanc. Une corniche moulurée fortement saillante ceint le sommet des tours. Les ouvertures ont un encadrement mouluré et légèrement saillant, à crossettes pour les portes. L'intérieur des deux tours, de profil circulaire, est occupé par un escalier en pierre de taille en vis, surmonté au sommet par une coupole en béton ; la pièce comprise entre le palier de l'escalier et la coupole constitue la chambre d'éclairage.

La façade de la tour aval, orientée au nord-ouest, comprend une porte surmontée de la fenêtre derrière laquelle brille la lampe de signalisation. A la hauteur de cette ouverture et de part et d'autre de la tour, un panneau métallique formé de quatre carreaux sert vraisemblablement de réflecteur. Son toit, assez plat et surmonté d'un épis de faïtage, est en acier.

La tour amont est couverte d'un toit en pavillon en acier surmonté d'un épis de faïtage en zinc orné d'un bateau à voiles. La façade orientée au nord-ouest présente une travée formée d'une porte et de trois fenêtres. Celle du haut, plus grande que les autres, correspond à celle derrière laquelle se trouve la lampe. Une bande noire est peinte entre les deux fenêtres du haut.

Le logement du gardien, en moellon enduit et pierre de taille pour les chaînages d'angle et les encadrement des baies, présente sa façade principale sur l'enclos, du côté est. Cette façade est dotée de trois travées, constituées par les ouvertures du rez-de-chaussée et des oeil-de-boeuf du comble à surcroît qui le surmonte. Le pignon sur la rue présente une travée de fenêtres, dont celle du comble est en plein cintre. Le toit est couvert de tuiles mécaniques.

### 1. Matériaux du gros œuvre : calcaire

**Mise en œuvre :** pierre de taille

**Revêtement :** badigeon

### 2. Matériaux du gros œuvre : calcaire

**Mise en œuvre :** moellon

**Revêtement :** enduit

## Murs

### 1. acier en couverture, tuile mécanique

## Toits

en rez-de-chaussée, comble à surcroît

## Couvrements

### 1. coupole

## Élévations extérieures

élévation à travées

### 1. Forme de la couverture : toit en pavillon

### 2. Forme de la couverture : toit à longs pans

**Partie de toit :** pignon couvert

### 1. Emplacement : escalier intérieur

**Forme :** escalier en vis sans jour

**Structure :** en maçonnerie

## Escaliers

[En savoir plus](#)

## Informations du dossier

Type de dossier	Dossier d'oeuvre architecture
Référence du dossier	IA17051068
Dossier réalisé par	Moisdon Pascale
Cadre d'étude	enquête thématique départementale, Vallée de la Charente
Phase	étudié
Date d'enquête	2019
Date de dernière mise à jour	2019
Copyrights	(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

## Désignation

Titre courant	Phares dits feux directionnels de Port-des-Barques
Dénomination	phare
Précisions sur la dénomination	feux directionnels
Appellation	Feux de Port-des-Barques
Parties constitutantes non étudiées	maison

## Statut, intérêt et protection

## Documentation

### Documents d'archives

- 1902, 23 mai : rapport du conducteur subdivisionnaire Giron relatif à une pétition contre le gardien des feux de Port-des-Barques.

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** S 152

### ISBD/Commentaire :

1902, 23 mai : rapport du conducteur subdivisionnaire Giron relatif à une pétition contre le gardien des feux de Port-des-Barques.

- Construction de quatre feux directionnels, 1863-1870.

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** S 5750

### ISBD/Commentaire :

Construction de quatre feux directionnels, 1863-1870.

- Construction de 4 feux de direction, 1864-1872.

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** S 7882

**ISBD/Commentaire :**

Construction de 4 feux de direction, 1864-1872.

- [Port-des-Barques ; projet de construction d'un débarcadère en maçonnerie, 1852-1863.](#)

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** S 7911

**ISBD/Commentaire :**

Port-des-Barques ; projet de construction d'un débarcadère en maçonnerie, 1852-1863.

- [Transformation en feu permanent du feu aval de Port-des-Barques, 1902-1908.](#)

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** S 9482

**ISBD/Commentaire :**

Transformation en feu permanent du feu aval de Port-des-Barques, 1902-1908.

- [Registre des phares de Port-des-Barques, 1961.](#)

**Lieu de conservation :** Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle

**Côte :** 1294 W 1416

**ISBD/Commentaire :**

Registre des phares de Port-des-Barques, 1961.

- [AN, 20090296/12. Commission des phares ; séance du 29 janvier 1864.](#)

**Mention :** p. 132-133

**Lieu de conservation :** Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

**Côte :** 20090296/12

**ISBD/Commentaire :**

Commission des phares ; séance du 29 janvier 1864.

- [AN, 20090296/51. Commission des phares ; séance du 17 décembre 1948.](#)

**Mention :** p. 135-137

**Lieu de conservation :** Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

**Côte :** 20090296/51

**ISBD/Commentaire :**

Commission des phares ; séance du 17 décembre 1948.

**Documents d'archives**

**Annexes**

- [Extrait de "Feux dits d'alignement système A.G.A disposés sur une côte", La science et la vie, tome 18, n° 53, octobre-novembre 1920, p. 408.](#)
- [Extrait de : A Duplais des Touches, "Excursion dans l'anse de Fouras", La Lune de Fouras, 7 novembre 1897, p. 4.](#)

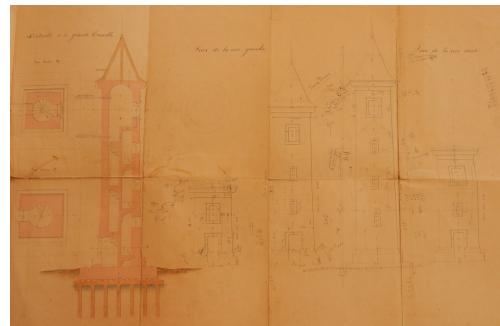
**Liens web**



**Carte de la rade de l'île d'Aix avec l'alignement des feux, 1864.**

Moisdon Pascale

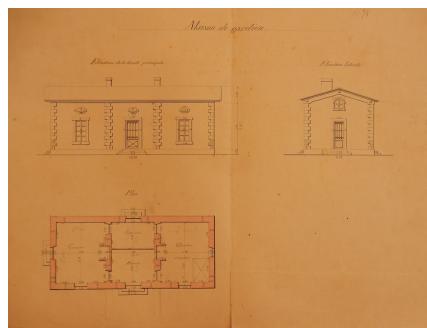
(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Projet de construction des quatre feux directionnels, 1965.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Plan et élévation de la maison de gardien, 1864.**

Moisdon Pascale

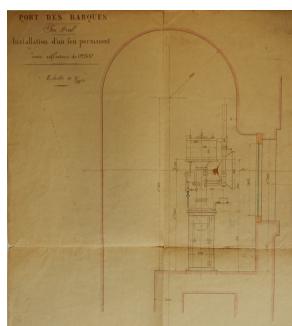
(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Les deux feux apparaissent sur ce plan de 1870.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Installation d'un feu permanent au feu aval, dispositions du nouvel appareil catoptrique : coupe en avril 1908.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Le feu aval vu de l'ouest vers 1908.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, (c) Conseil général de la Charente-Maritime



**Le feu aval vu de l'ouest.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Elévation postérieure de la tour aval.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Feu amont vu du nord-ouest.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Le feu amont vu du nord.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Le feu amont vu du nord.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Jardin et logement de gardien à l'ouest du feu amont.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



**Logement du gardien vu du de l'est.**

Moisdon Pascale

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

#### Localisation

- Nouvelle-Aquitaine , Charente-Maritime , Port-des-Barques , boulevard de la Charente , en village  
Cadastrés : 2018 OA 583, 2546

[Plus d'informations...](#)

